



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION ÎLE-DE-FRANCE POUR LE DEPLACEMENT DU SKATE PARK DU GYMNASSE JACOB VERS LE PARC DES SPORTS ALFRED-MARCEL VINCENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « SOUTIEN A LA CREATION ET A LA REHABILITATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS FRANCILIENS »

Livry-Gargan, le 04 JUIN 2025 N° 2025-031

Le Maire de Livry-Gargan ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 ;

Vu la délibération n°2020-05-05 du 26 mai 2020 déléguant au Maire, certaines compétences du Conseil Municipal ;

Vu la volonté de la commune d'encourager et d'inciter les livryens à pratiquer une activité sportive ;

Vu le projet de déplacer le Skate Park actuellement localisé à proximité du gymnase Jacob vers le parc des sports Alfred-Marcel Vincent, dans une logique de valorisation des espaces sportifs existants et d'optimisation des usages ;

Vu que cette relocalisation s'inscrit dans une volonté de renforcer l'offre sportive locale, de dynamiser le parc des sports et de proposer à la population, notamment aux jeunes et aux familles, un lieu de pratique plus central, mieux intégré et plus polyvalent ;

Considérant que ces travaux permettront de valoriser l'ancien plateau sportif par l'implantation d'un Skate Parc renouvelé, plus attractif avec la création d'un nouveau terrain de basket 3x3, et de renforcer l'attractivité du parc des sports qui deviendra un pôle de loisirs intergénérationnel, adapté aux pratiques libres et conviviales.

Considérant que cette opération est susceptible de répondre aux critères fixés par la Région Île de France dans le cadre du dispositif

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43
courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

« Soutien à la création et à la réhabilitation des équipements sportifs franciliens » ;

Considérant qu'il convient de solliciter le concours financier de la Région Île de France afin qu'elle apporte son soutien à cette opération ;

DECIDE

Article 1 : De solliciter le concours financier de la Région Île de France dans le cadre du dispositif « Soutien à la création et à la réhabilitation des équipements sportifs franciliens » afin qu'elle apporte son soutien à l'opération de déplacement du Skate Park du gymnase Jacob vers le parc des sports Alfred-Marcel Vincent et création d'un terrain de basket 3X3;

Article 2 : d'approuver le plan prévisionnel de financement suivant :

DEPENSES PAR NATURE (Directement liées au projet)	Montant des dépenses HT	RECETTES	Montant des recettes	%
Travaux		Aides publiques		
Parc des Sports Alfred-Marcel Vincent : Création d'une plateforme en grave naturelle non traitée, création d'un mur anti bruit, pose de pare ballon pour le nouveau skate parc/terrain de basket 3X3	139 844,00 €	Agence Nationale du sport « Plan 5000 équipements – Axe 1 « Equipements de proximité »	76 680,00 €	40%
Site Jacob : Démolition de voirie/ Dépose de mobilier urbain/ démolition d'ouvrages existants/ création d'une grave naturelle non traitée	24 803,00 €	Région Ile de France « Soutien régional à la création et à la réhabilitation des équipements sportifs franciliens »	76 680,00 €	40%
Dépose des module Skate Park (Site Jacob) et repose des modules (Site AMV) + Skate rail	5 087,00 €			
Acquisition et installation de 2 buts de basket, coloration du plateau de basket 3X3, installation de bancs et d'une clôture grillagée	21 966,00 €			
		Commune de Livry-Gargan	38 340,00 €	20%
		<i>Dont Fonds Propres</i>	38 340,00 €	
TOTAL	191 700,00 €	TOTAL	191 00,00	100,00%

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43

courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Livry-Gargan, sis 3 place François-Mitterrand, BP 56 à Livry-Gargan (93891 Cedex) ;

- D'un recours contentieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, devant le tribunal administratif de Montreuil sis 7 Rue Catherine Puig, à Montreuil (93100). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérecours citoyen accessible par le site internet www.telerecours.fr.

7/5
Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller Départemental



HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43
courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

